

COMMUNE DE LACHAU

Compte rendu de la séance ordinaire du 19 juillet 2024

Président de la séance : Monsieur Philippe MAGNUS

Secrétaire de la séance : Madame Lou MURAT

Étaient présents : Monsieur Philippe MAGNUS, Monsieur Yves BLANC, Madame Lou MURAT, Madame Christine CAPRON

Étaient représentés : Madame Marie-Line TREMORI, Madame Isabelle RIPERT, Monsieur Cédric MICHEL, Monsieur Michaël FEMY

Étaient absents ou excusés : Monsieur Alex RIGAT, Monsieur Guillaume RICHAUD, Madame Sandrine IRENEE

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 13 juin 2024
- 2- Informations diverses
- 3- Validation de la demande de permis de construire en vue de la réhabilitation du Café PAU
- 4- Appel à manifestation d'intérêt
- 5- Préparation de la Tournée Cantonale
- 6- Comité des Fêtes : subvention 2024
- 7- Comptes-rendus des Commissions et délégations
- 8- Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

DE_2024_32 : Subvention au Comité des Fêtes de Lachau

VOTE :

Exprimés = 8

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'organisation de la fête votive du 15 août, le budget prévu par le Comité des Fêtes de Lachau pour les animations sur plusieurs jours consécutifs risque d'être insuffisant.

En plus de la quête auprès des habitants du village au cours du mois d'août afin de demander une participation aux frais d'organisation de la fête, le Comité des Fêtes propose d'autres manifestations tout au long de l'année dont un loto. Cependant, les recettes de l'ensemble de ces manifestations ne compensent pas la totalité des dépenses nécessaires.

Le Comité des Fêtes sollicite une subvention pour compléter le budget de la fête votive.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le montant des subventions versées les années précédentes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE de verser la somme de mille euros (1.000 €) au Comité des Fêtes de Lachau pour subvention de participation à l'organisation de la fête votive du 15 août 2024.

DE_2024_33 : Banderole pour le marché des producteurs

VOTE :

Exprimés = 8

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

Monsieur le Maire expose que, suite à une réunion des différents représentants du marché hebdomadaire des producteurs, il a été proposé de réaliser une banderole d'annonce afin de donner plus de visibilité à la manifestation. Il a été décidé que la conception et le financement de cette banderole seront à la charge des commerçants du marché.

Le Maire propose que la Commune participe par la réalisation de la structure de soutien de la banderole.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'aucun droit de place n'est requis pour les producteurs et marchands participant au marché hebdomadaire,

CONSIDÉRANT que les participants au marché des producteurs ont décidé de financer la banderole d'annonce,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé du Maire et en avoir délibéré,

DÉCIDE de participer à l'installation d'une banderole d'annonce du marché hebdomadaire des producteurs par la réalisation de la structure de soutien.

Publication certifiée conforme au registre.

, Maire de LACHAU, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes, lesquels peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de leur date de publication selon les articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT.